



Aide aux tuteurs Familiaux





- Vous êtes chargé(e)
 de la mesure
 de protection d'un proche
 - Vous avez un proche qu'il est nécessaire de protéger
 - Vous vous interrogez sur les mesures de protections :
- Mon grand-père n'annive plus à géren ses papiens et ses comptes.
- Mon enfant handicapé
 va être majeur.
 Comment l'aider dans ses démarches
 et le protéger ? ??
 - Pendant l'hospitalisation

 de notre parent,

 le docteur et l'assistante sociale

 nous ont parlé

 de tutelle ou curatelle.

Notre équipe de professionnels est à votre service :

- Des informations générales sur les différentes mesures de protection et la procédure de mise sous mesure de protection
 - Un soutien à la rédaction de requêtes, de comptes-rendus de gestion, de courriers, etc...

et l'ATMP 53

unissent
leur savoir-Faire
afin d'offrir aux Familles
ce service d'aide gratuit. ??

Pour nous joindre

Par téléphone:

UDAF 53 : 06 22 34 73 30

ou

ATMP 53 : 06 29 36 21 18 ou 02 43 49 72 92

Par mail:

mchevallier@atmp53.fr ou crondeau@udaf53.unaf.fr

Je m'informe en consultant les sites :

www.atmp53.fr ou www.udaf53.fr

Permanence au Tribunal de Laval

13 place Saint Tugal Le 3 ^{ème} jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Permanence sur rendez-vous:

Mayenne: Mairie

Château-Gontier : Annexe Mairie Château-Gontier

Bazouges

Evron: MSAP (Maison de Services Au Public)